Modification nº 3 datée du 16 décembre 2020
apportée à la notice annuelle datée du 29 juillet 2020,
modifiée par la modification nº 1 datée du 28 août 2020 et
la modification nº 2 datée du 29 octobre 2020

des fonds suivants

Fonds d'épargne à intérêt élevé CI (parts des séries A, E, F, I, O et P)
Fonds d'obligations de qualité supérieure CI (parts des séries A, AH, E, EF, F, FH, I, IH, O, P et PH)
Portefeuille FNB à revenu Mosaïque CI (parts des séries A, AT5, E, ET5, F, FT5, I, O, OT5, P et PT5)
Portefeuille FNB équilibré à revenu Mosaïque CI (parts des séries A, AT5, E, ET5, F, FT5, I, O, OT5, P et PT5)
Portefeuille FNB équilibré Mosaïque CI (parts des séries A, AT5, E, ET5, F, FT5, I, O, OT5, P et PT5)
Portefeuille FNB équilibré de croissance Mosaïque CI (parts des séries A, AT5, E, ET5, F, FT5, I, O, OT5, P et PT5)
Portefeuille FNB croissance Mosaïque CI (parts des séries A, AT5, E, ET5, F, FT5, I, O, OT5, P et PT5)

(les « fonds »)

La notice annuelle des fonds datée du 29 juillet 2020, modifiée par la modification nº 1 datée du 28 août 2020 et la modification nº 2 datée du 29 octobre 2020, (la « **notice annuelle** ») est modifiée par les présentes et doit être lue à la lumière des renseignements supplémentaires présentés ci-après. Des changements correspondants qui tiennent compte de la présente modification nº 3 sont par les présentes apportés à toute information applicable de la notice annuelle. À tous les autres égards, l'information de la notice annuelle demeure inchangée.

Les termes importants qui ne sont pas définis dans la présente modification nº 3 ont le sens qui leur est attribué dans la notice annuelle.

<u>Introduction des options avec frais reportés pour les échanges seulement pour certaines séries des fonds</u>

L'option avec frais reportés habituels et l'option avec frais réduits sont désormais offertes seulement pour les échanges visant les séries qui suivent des fonds mentionnés :

- parts des séries A et AT5 des :
  - Portefeuille FNB à revenu Mosaïque CI;
  - Portefeuille FNB équilibré à revenu Mosaïque CI;
  - Portefeuille FNB équilibré Mosaïque CI;
  - Portefeuille FNB équilibré de croissance Mosaïque CI;
  - Portefeuille FNB croissance Mosaïque CI;
- parts de série AH du Fonds d'obligations de qualité supérieure CI;
- parts de série A du Fonds d'épargne à intérêt élevé CI.

Seuls les investisseurs qui détiennent déjà des titres d'un fonds géré par le gestionnaire souscrits selon l'option avec frais reportés habituels ou l'option avec frais réduits peuvent faire un échange contre des parts de série A, de série AT5 ou de série AH des fonds selon l'option avec frais reportés habituels ou l'option avec frais réduits, selon le cas.

Pour demander un autre format, veuillez communiquer avec nous par l'intermédiaire de notre site Web à l'adresse www.ci.com ou en composant le 1 800 792-9355.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ CI
FONDS D'OBLIGATIONS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE CI
PORTEFEUILLE FNB À REVENU MOSAÏQUE CI
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ À REVENU MOSAÏQUE CI
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ MOSAÏQUE CI
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE MOSAÏQUE CI
PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE MOSAÏQUE CI
(LES « FONDS »)

ATTESTATION DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

Datée du 16 décembre 2020

La présente modification nº 3 datée du 16 décembre 2020, avec la notice annuelle datée du 29 juillet 2020, modifiée par la modification nº 1 datée du 28 août 2020 et la modification nº 2 datée du 29 octobre 2020, et le prospectus simplifié daté du 29 juillet 2020, modifié par la modification nº 1 datée du 28 août 2020, la modification nº 2 datée du 29 octobre 2020 et la modification nº 3 datée du 16 décembre 2020, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« Douglas J. Jamieson »
Douglas J. Jamieson
Président,
agissant à titre de chef de la direction
CI Investments Inc.

« David Poster »
David Poster
Chef des finances
CI Investments Inc.

Au nom du conseil d'administration de CI Investments Inc., à titre de gestionnaire, de promoteur et/ou de fiduciaire

« Darie Urbanky »
Darie Urbanky
Administrateur

« Edward Kelterborn »
Edward Kelterborn
Administrateur

Au nom de CI Investments Inc.,
à titre de promoteur

« Douglas J. Jamieson »
Douglas J. Jamieson
Président, agissant à titre de chef de la direction